

HONORAIRES DE NEGOCIATION TRANSACTION

Barème à compter du 07 Octobre 2020 – TVA 20%

Appartements – Particuliers – Villas – Pavillons – Propriétés

Honoraires minimum : 6000 Euros TTC*

Jusqu'au 70 000 Euros ...	<u>Forfait 6000 Euros TTC*</u>
De 70 001 Euros à 120 000 Euros ...	<u>Forfait 8000 Euros TTC*</u>
De 120 001 Euros à 150 000 Euros ...	<u>Forfait 9 000 Euros TTC*</u>
De 150 001 Euros à 200 000 Euros ...	<u>Forfait 10 000 Euros TTC*</u>
De 200 001 Euros à 250 000 Euros ...	<u>Forfait 11 000 Euros TTC*</u>
De 250 001 Euros à 300 000 Euros ...	<u>Forfait 12 000 Euros TTC*</u>
De 300 001 Euros à 400 000 Euros...	<u>Forfait 14 000 Euros TTC*</u>
De 400 001 Euros et au-delà ...	<u>Forfait 15 000 Euros TTC*</u>

Garage, Parking, locaux professionnels/commerciaux et Terrain

Forfaitaire jusqu'à 25 000 Euros : 3500 Euros TTC*
Au-delà : 10 % TTC*

AVIS DE VALEUR

Vacation horaire 125 Euros H.T soit 150 Euros T.T.C*

HONORAIRES LOCATION

(Locaux d'habitation loi du 06 juillet 1989)

En application du décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014, les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier, rédiger un bail et établir l'état des lieux d'entrée

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail (TTC)

Location meublée/ Non meublée

8 Euros /m² de surface habitable pour le bailleur

8 Euros /m² de surface habitable pour le locataire

Etat des lieux (TTC)

Location meublée/ Non meublée

3 Euros /m² de surface habitable (divisé par 2 entre le bailleur et locataire)

Locaux commerciaux et professionnels : **12 % HT du loyer HT annuel**

Rédaction de bail pour locaux commerciaux - professionnels : 600 Euros HT à la charge du preneur et 600Euros HT à la charge du bailleur

TVA : 20%-honoraires inclus à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat